



Infe

Le Président
Réf : 35/SAF/KS

Monsieur Laurent FREMON
Mairie de SAINT-REMY-DU-VAL
48 rue Eugène-Bouquet
72600 SAINT-REMY-DU-VAL

Coulaines, le 25 septembre 2017

Monsieur le Maire,

Afin de préserver son potentiel opérationnel, le SDIS de la Sarthe n'effectuera plus les destructions des nids d'hyménoptères sans caractère d'urgence à compter du 1er janvier 2018.

Cette évolution correspond aux pratiques rencontrées dans l'ensemble des départements et permettra de consacrer toutes les ressources humaines disponibles à répondre sans délai aux missions d'urgence que doivent assurer les sapeurs-pompiers.

Il s'agit, notamment, de ne pas fragiliser encore plus le volontariat, qui constitue la base de l'organisation de la sécurité civile en France, et plus précisément dans notre territoire, puisque plus de la moitié des interventions sont assurées par des sapeurs-pompiers volontaires.

Par ailleurs, ces actions de destruction de nids d'hyménoptères constituaient une activité accidentogène : chaque année des sapeurs-pompiers se blessaient à l'occasion de chutes consécutives à des piqûres.

De plus, les insecticides utilisés présentent un taux de toxicité élevé qui imposent de grandes précautions d'emploi et dont l'impact sur l'écosystème n'est pas négligeable.

Toutefois, des moyens pourront être engagés et l'intervention gardera un caractère de gratuité, lorsque le nid se situera dans un établissement recevant du public.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous portez à la bonne distribution des secours de proximité, je sais pouvoir compter sur votre soutien pour relayer le cas échéant cette information auprès de vos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Pierre VOGEL